

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2, a. 4, par. 24°), le Bureau du coroner diffuse les renseignements relatifs aux contrats de publicité et de promotion qu'il a conclus.

Contrats de publicité et de promotion

Exercice financier 2017-2018 (en date du 31 décembre 2017)

Nom du fournisseur	Description du contrat	Date	Montant du contrat
Joseph Clermont inc.	Impression de dépliants « L'investigation et l'enquête du coroner »	2017-10-31	996,00 \$